

DANSE

3^e CYCLE



Conservatoire
à rayonnement régional
du Grand Besançon

musique
danse
théâtre

Conservatoire du Grand Besançon

Cité des Arts de Besançon Franche-Comté

1 Passage des Arts | 25000 Besançon | 03 81 87 87 00

www.conservatoire.grandbesancon.fr

Licences : 1-1064242 / 1-1064241 / 3-1026201.

*Grand
Besançon*



DANSE

> 3^e Cycle

À PARTIR DE QUEL ÂGE PEUT-ON INTÉGRER LE 3^e CYCLE ?

À partir de 14 ans minimum [entrée en 3^e / 2nd au niveau scolaire], après obtention du Brevet de 2^e cycle pour les élèves issus du Conservatoire.

Pour les élèves extérieurs, un test d'admission et d'orientation est organisé par le Conservatoire à la rentrée scolaire.

Un certificat médical est exigé, attestant de l'aptitude à la pratique de cette discipline.

QUELS ENSEIGNEMENTS EN 3^e CYCLE ?

Il est proposé 3 à 4 cours de danse hebdomadaires d'une durée de 1h30 à 2h.

Des cours d'Anatomie / Analyse fonctionnelle du mouvement dansé et d'Histoire de la danse sont organisés sous forme de modules durant l'année. Ces cours permettent d'approfondir les connaissances du corps dansant et d'enrichir la culture chorégraphique.

QUEL EST LE PARCOURS ?

La durée du 3^e cycle est de 2 à 3 ans. La première année du 3^e cycle est une année de détermination, pendant laquelle l'élève se positionnera sur la suite de son parcours. Il pourra orienter sa scolarité vers une pratique amateur de qualité le conduisant à l'obtention d'un Certificat d'Études Chorégraphiques [CEC] ou bien vers un Cycle d'Orientation Professionnelle [COP] le conduisant vers un Diplôme d'Études Chorégraphiques [DEC].

EXISTE-T-IL DES PASSERELLES VERS LE CYCLE PRÉ-PROFESSIONNEL ?

Des passerelles sont toujours possible entre les deux cursus. Il est possible, tout au long du 3^e cycle, de présenter l'examen d'entrée en Cycle à Orientation Professionnelle [COP].

QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES ?

Le Certificat d'Études Chorégraphiques [CEC] est un certificat décerné par les établissements classés par l'Etat. Il prend en compte l'ensemble des paramètres propres à un parcours de bon amateur. Il est attribué après validation de l'intégralité des Unités de Valeur [UV] qui le composent.

QUELLES SONT CES UV ?

Elles sont au nombre de 5 :

- 1 UV Technique dans la discipline dominante [danse classique ou contemporaine, variation imposée du Ministère de la Culture et composition libre]
- 1 UV dans la discipline complémentaire [si elle n'a pas été validée en fin de 2^e cycle]
- 1 UV Formation musicale danseur [si elle n'a pas été validée en fin de 2^e cycle]
- 1 UV Anatomie / Analyse fonctionnelle du mouvement dansé
- 1 UV Culture Chorégraphique.

COMMENT VALIDER CES UV ?

- L'UV dominante est validée devant un jury extérieur avec la présentation d'une variation imposée et d'une composition libre.
- L'UV de Formation musicale danseur est validée en fin de 1^{er} cycle [ou si ce n'est pas le cas, par un examen lors de cours de rattrapage durant le 3^e cycle]
- L'UV Anatomie / Analyse fonctionnelle du mouvement dansé et l'UV Culture chorégraphique sont validées dans la 1^{ère} année de 3^e cycle. L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu et écrit.

À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fera sous forme de contrôle continu pouvant se traduire par des présentations devant l'équipe pédagogique, des prestations publiques...

EXISTE-T-IL DES POSSIBILITÉS DE RÉORIENTATION AU COURS DU 3^e CYCLE ?

Une réorientation en Parcours personnalisé est toujours possible. Celui-ci fait l'objet d'un contrat qui définit les objectifs, la durée du parcours [en général 2 ans dans la limite du temps imparti dans le cycle], le contenu des enseignements poursuivis, le type d'évaluation, les échéances et la réalisation terminale.

Ce contrat lie l'élève à l'équipe pédagogique, l'oblige à une assiduité et à la concrétisation de son engagement.

Ce Parcours personnalisé non diplômant est proposé aux élèves à partir de la fin du 2^e cycle et aux adultes désireux de suivre une activité chorégraphique.

PARCOURS PERSONNALISÉ

[à partir du 2^{C4}]

2 cours

Avec validation des modules

[durée : 2 ans]

2^{ÈME} CYCLE

[à partir de 11 ans]

2 cours Dominante + 1 cours complémentaire
+ modules culture chorégraphique + UV d'anatomie

[durée : 3 à 5 ans]

BREVET EXAMEN DE FIN DE 2^{ÈME} CYCLE

UV Dominante (variation imposée + composition personnelle)
+ Contrôle continu pour les UV complémentaires

3^{ÈME} CYCLE / 1^{ÈRE} ANNÉE DE DÉTERMINATION [à partir de 15 ans]

PARCOURS PERSONNALISÉ

[durée : 2 ans]

CYCLE DE FORMATION À LA PRATIQUE AMATEUR

[durée : 2 à 3 ans]

3 à 4 cours dominante + AFMD (18h annualisées)
+ complémentaire facultative (fin de 2^{ème} cycle)

EXAMEN de fin de 3^{ème} cycle

CERTIFICAT D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES [CEC]

UV Variation imposée et composition libre (dominante)

UV complémentaire (CC)

UV FM (CC + écrit)

UV Anatomie/AFMD (CC+ écrit)

UV Culture chorégraphique (CC + écrit)

EXAMEN D'ENTRÉE

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE [COP]

[durée : 2 à 3 ans]

DIPLÔME D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES [DEC]

PARCOURS CONTINUÉ [durée : 1 à 2 ans]